

LA VIE ECONOMIQUE

- [La "journée de solidarité" a rapporté 2,43 milliards d'euros en 2014](#)
- [Près d'un employeur sur trois peine à... recruter](#)
- [Gaspillage alimentaire : « Il faudra des moyens pour gérer les nouveaux dons »](#)
- [Emmanuel Macron annonce 3,4 milliards d'euros pour l'industrie du futur](#)
- [Le gouvernement rétablit une aide pour certains chômeurs proches de la retraite](#)
- [Les députés se veulent très prudents sur la réforme des APL](#)
- [Le gouvernement recule sur le contrôle des données personnelles des chômeurs](#)
- [Paiement des pensions en retard : Marisol Touraine s'engage sur le respect des délais](#)
- [Un possible cartel de loueurs de voitures visé par les autorités](#)
- [Bientôt la fin du minimum d'achat pour payer en CB ?](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Travail dissimulé : les redressements Urssaf bondissent de 25 %](#)
- [Santé : inégalités importantes entre les hommes et femmes](#)
- [Marisol Touraine officialise la création d'un institut pour renforcer la démocratie en santé](#)
- [Les dépassements d'honoraires continuent d'augmenter](#)
- [Les internes de médecine générale lancent une pétition contre le tiers payant généralisé](#)

FISCALITE

- [Impôt : Le prélèvement à la source aura commencé avant 2017, affirme Bruno Le Roux](#)
- [Amazon va payer ses impôts en France](#)
- [Quand la BNP à Genève gérait l'argent de Patricia Cahuzac](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Lafarge va supprimer 380 postes dans le monde, dont 166 en France](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Chômage des jeunes : François Fillon mise sur l'alternance](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● La "journée de solidarité" a rapporté 2,43 milliards d'euros en 2014

La "journée de solidarité" a rapporté, en 2014, 2,43 milliards d'euros. Une étude précise que cette journée, le lundi de Pentecôte, reste chômée pour la plupart des Français. Il est vrai que, depuis 2008, elle s'organise "à la carte". Pour rappel, la journée de solidarité a été créée par la loi du 30/06/04, suite à la dramatique canicule de l'été 2003. **Son but ?** « Favoriser l'autonomie des personnes âgées ou handicapées ». Depuis sa création, elle a rapporté 23,5 milliards d'euros au total. La CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) est chargée de gérer l'argent récolté. **La CNSA :** « En 2014, 2,43 milliards d'euros ont été collectés par les employeurs publics et privés. La CNSA a redistribué 1,458 milliard d'euros au bénéfice des personnes âgées et 972 millions d'euros au bénéfice des personnes handicapées ». Notons que, depuis le 01/04/13, la CSA (contribution solidarité autonomie) s'applique aussi aux retraités par l'intermédiaire de la "contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie" (CASA). Une taxe qui touche les retraités imposables. Elle est assise sur les pensions de retraite, d'invalidité et les préretraites. En 2014, la CASA a rapporté 684 millions d'euros. **La CNSA :** « En 2015, l'intégralité des recettes de la CASA sera versée à la CNSA. [...] La journée de solidarité devrait rapporter 2,460 milliards euros en 2015 ». **Deux réactions. 01)- La CFTC** estime que l'effort est injustement réparti et que « tout travail mérite salaire ». **02)- Le Medef**, de son côté, sans parler de dépendance, a demandé en septembre 2014 la suppression de deux jours fériés sur onze, dans le but de créer 100 000 emplois.

[http://www.challenges.fr/economie/20150525.CHA6166/la-journee-de-solidarite-devrait-rapporter-2-460-milliards-en-2015.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150525_NLCHAACU18H-_-la-journee-de-solidarite-a-rapporte-2-43-milliards-d-euros-en-2014#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150525](http://www.challenges.fr/economie/20150525.CHA6166/la-journee-de-solidarite-devrait-rapporter-2-460-milliards-en-2015.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150525_NLCHAACU18H-_-la-journee-de-solidarite-a-rapporte-2-43-milliards-d-euros-en-2014#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150525)

(Source : www.challenges.fr du 25/05/2015, avec AFP)

● Près d'un employeur sur trois peine à... recruter

D'après une étude de **Manpower**, publiée le 24/05/15, dans l'Hexagone, « 29 % des chefs d'entreprise interrogés ont des difficultés à trouver les compétences qu'ils recherchent ». Ils étaient 21 % en 2014. **Les raisons avancées par les employeurs ?** Principalement un manque de compétences techniques. Viennent ensuite, loin derrière : un problème de candidats « disponibles », un manque de savoir-être, d'expérience ou des « prétentions salariales trop élevées ». Manpower constate le problème va croissant avec la taille de l'entreprise. **Manpower :** « [Face au problème,] seules 59 % des entreprises déclarent adopter des stratégies RH pour y remédier, [comme chercher à recruter] des profils atypiques [ou former en interne du personnel aux compétences recherchées] ». **Alain Roumilhac**, président de ManpowerGroup : « Aujourd'hui beaucoup de postes non pourvus ne nécessitent pas des compétences si qualifiées que cela... A nous de relever le défi en développant des formations courtes et individualisées mais surtout qui reposent sur les besoins réels et exprimés par les entreprises ». 1 002 entreprises françaises, de toutes tailles, ont été interrogées.

[http://www.latribune.fr/economie/pres-d-un-employeur-sur-trois-peine-a-recruter-478509.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150525](http://www.latribune.fr/economie/pres-d-un-employeur-sur-trois-peine-a-recruter-478509.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150525)

(Source : www.latribune.fr du 25/05/2015, AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Gaspillage alimentaire : « Il faudra des moyens pour gérer les nouveaux dons »

Le 21/05/15, l'Assemblée nationale a voté trois amendements qui interdisent, dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, aux moyennes et grandes surfaces (à partir de 400 m²) de jeter leurs invendus, et les obligent à passer des conventions avec les associations caritatives pour faciliter les dons alimentaires. **Jacques Bailet**, président de la Fédération française des banques alimentaires : « Cet amendement renforce la solidarité qui était déjà présente entre distributeurs et associations. Nous travaillons avec près de 2 000 grandes surfaces, c'est notre principal contributeur ». **Julien Meimon**, délégué général de l'association Le Chañon manquant : « Ce vote contribue à mettre l'accent sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ça va permettre d'amplifier et de dynamiser un système qui existe

déjà ». Autre son de cloche du côté de la grande distribution. **Jacques Creyssel**, délégué général de la Fédération du commerce et de la distribution (FCD) : « *[Ces amendements] viennent rajouter de nouvelles contraintes et de la paperasse supplémentaire. [...] Nous comptons 4 500 magasins qui ont déjà des partenariats avec les associations alimentaires. Ces amendements viennent compliquer un système qui marche. [...] On sait bien que dans les grandes surfaces ça se passe bien, mais pour les plus petites, celles qui font entre 400 et 1 000 m², ça sera plus compliqué de respecter ces obligations. Elles se situent souvent en centre-ville, elles ont peu de produits qui peuvent être donnés et elles n'ont pas forcément d'entrepôt de stockage* ». Les associations, notamment les banques alimentaires, estiment qu'elles vont être obligées de mettre en place une logistique accrue. Elles demandent des moyens supplémentaires. **M. Bailet** : « *Il va falloir assurer des moyens humains et matériels pour gérer ces nouveaux dons. Il faut que les associations bénéficient de moyens complémentaires de la part des collectivités locales, des mécènes et des enseignes de la grande distribution* ». Parmi les nouveaux moyens mis en avant, la déduction fiscale de 60 % dont bénéficient les magasins après chaque don. **M. Bailet** : « *Il paraît normal qu'une partie de cette déduction fiscale soit recyclée vers les associations, pour nous permettre de nous équiper en biens logistiques* ». **M. Creyssel** : « *On aide déjà beaucoup les associations. Des fondations ont été créées par les grands groupes pour financer des camionnettes, des entrepôts... On ne peut pas à la fois donner et financer le système. [C'est désormais à] l'Etat et aux collectivités locales de prendre leurs responsabilités* ».

http://www.lemonde.fr/societe/article/2015/05/22/gaspillage-alimentaire-il-faudra-des-moyens-pour-gerer-les-nouveaux-dons_4639060_3224.html

(Source : www.lemonde.fr du 22/05/2015, Jérémie Lamothe)

● Emmanuel Macron annonce 3,4 milliards d'euros pour l'industrie du futur

Le 18/05/15, alors qu'il était en déplacement à Nantes, en visite chez l'équipementier aéronautique Daher, **Emmanuel Macron**, ministre de l'Economie, a lancé la phase deux de l'opération "Nouvelle France industrielle", dédiée à l'industrie du futur. La numérisation devient donc le nouveau fil rouge de la politique industrielle du gouvernement. **Le but de cette seconde phase, intitulée "industrie du futur" ?** **M. Macron** : « *[Permettre une] montée en gamme [afin de produire] mieux, avec beaucoup moins de pollution, sur des volumes parfois plus réduits, plus vite, et donc qu'on ait une industrie parfaitement adaptée aux besoins de ses clients et aux nouveaux défis économiques et environnementaux. [...] Cette stratégie suppose une vague d'investissements inédite. [...] La nouvelle phase qui commence [prévoit] 3,4 milliards d'investissements publics sur le projet industrie du futur et les 9 solutions industrielles, [venant s'ajouter aux 1,4 milliard de fonds publics déjà injectés]. [...] La France a raté dans les années 90 la vague d'investissements qui a été celle de la robotisation. On se retrouve aujourd'hui avec cinq fois moins de robots en France qu'en Allemagne, deux fois moins qu'en Italie. [...] Est-ce que c'est cela qui a protégé l'emploi industriel ? Non, parce que la première décennie des années 2000 a montré l'effondrement de l'emploi industriel. [...] Le robot n'est pas l'ennemi de l'emploi, c'est une vieille lubie et une fausse idée. [...] Ne pas avoir de robot c'est se condamner à ne pas se battre sur certaines tâches. [Chez Daher,] la robotisation massive [permet par exemple d'être compétitif sur les ailes d'avion, qui seraient sinon] moins chères à produire en Turquie, au Maghreb ou en Asie* ». **Comment cette deuxième phase va-t-elle se concrétiser ?** En accompagnant les PME et les ETI dans leur modernisation. Ainsi, d'ici 2016, 2 000 d'entre elles bénéficieront d'un diagnostic personnalisé. D'ici fin 2016 également, le gouvernement entend donner plus de visibilité à 15 "projets vitrines". Enfin, un grand événement, dans la lignée de la foire industrielle d'Hanovre, sera organisé à l'été 2016. **Dans les mesures financières** : la mesure fiscale annoncée en faveur des investissements des entreprises dans leur outil industriel dans les douze prochains mois (2,5 milliards d'euros) et une enveloppe de prêts supplémentaires de Bpifrance (2,1 milliards) pour les PME et les ETI. Enfin, Bercy annonce que l'industrie du futur bénéficiera de moyens supplémentaires, avec le fonds SPI (sociétés de projets industriels), pour une valeur de 425 millions d'euros, auquel s'ajouteront les

subventions et avances remboursables des actions Piave (projets industriels d'avenir), pour une valeur de 305 millions d'euros.

[http://www.latribune.fr/economie/france/emmanuel-macron-annonce-3-4-milliards-d-euros-pour-l-industrie-du-futur-477007.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150519](http://www.latribune.fr/economie/france/emmanuel-macron-annonce-3-4-milliards-d-euros-pour-l-industrie-du-futur-477007.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150519)

(Source : www.latribune.fr du 19/05/2015)

[Retour au sommaire](#)

● Le gouvernement rétablit une aide pour certains chômeurs proches de la retraite

Le 20/05/15, **François Rebsamen**, ministre du travail, a annoncé le rétablissement d'une aide pour les chômeurs de plus de 60 ans bénéficiaires des minima sociaux. Montant de cette aide : 300 euros par mois. **M. Rebsamen** : « *Le gouvernement de Manuel Valls vient de le décider : pour remplir l'engagement du Président de la République, un nouveau dispositif va être mis en place pour répondre aux situations individuelles les plus difficiles. [...] Il consistera à verser une prime mensuelle de 300 euros par mois aux bénéficiaires de l'ASS (allocation spécifique de solidarité) ou du RSA socle (revenu de solidarité active), qui percevront ainsi une aide d'un montant de plus de 800 euros en attendant de pouvoir liquider leurs droits à la retraite* ».

http://www.notretemps.com/retraite/chomage-et-retraite/le-gouvernement-retablit-une-aide-pour-les-chomeurs-attendant-leur-retraite,i86048?utm_campaign=News+edito+jeudi+21%2F05%2F15&utm_id=201195888&utm_medium=email&utm_source=Newsletter+Editoriale&xtor=EPR-133-%5BNews+edito+jeudi+21%2F05%2F15%5D

(Source : www.notretemps.com du 20/05/2015, AFP)

● Les députés se veulent très prudents sur la réforme des APL

Les organisations étudiantes se sont montrées très hostiles à la volonté du gouvernement de supprimer les aides au logement pour les étudiants restant rattachés fiscalement au foyer parental. La mesure aurait pu rapporter 400 millions d'euros d'économie, mais Bercy a préféré ne pas se heurter de front avec ces organisations étudiantes, dont certaines sont proches du PS. Du coup, le gouvernement a décidé de créer un groupe de travail à l'Assemblée nationale, groupe présidé par le député socialiste François Pupponi. Les députés ont tout de suite fait part de leur refus d'exclure des APL (aides personnalisées au logement) tous les étudiants non-boursiers qui n'ont pas quitté leurs parents. **Leur proposition ?** Rajouter plutôt des critères à l'obtention de l'aide au logement, comme la distance entre le domicile parental et le lieu d'étude. **Le rapport des députés** : « *Il n'est pas acceptable, dans le contexte budgétaire actuel, qu'un étudiant puisse bénéficier de l'APL alors que ses parents ont des revenus élevés et qu'ils résident dans la même agglomération que lui* ». Pourrait être aussi pris en compte le patrimoine. Pourraient par exemple être exclus de l'APL les propriétaires de résidence secondaire, ou ceux dont le patrimoine financier dépasserait un certain niveau. **Le rapport** : « *La mesure concernerait 10 % des allocataires qui ont un patrimoine supérieur à 30 000 €* ». L'économie réalisée serait alors de 150 millions d'euros par an. Enfin, les députés ont demandé au gouvernement de ne pas supprimer les APL destinées à l'achat d'un logement. **Michel Piron**, député UDI membre du groupe de travail : « *Cette mesure aurait eu des effets pervers énormes. Elle va empêcher la construction d'au moins 10 000 logements et coûter très cher, puisqu'un ménage qui ne pourra plus acheter restera locataire en touchant des APL supérieures. Au final, c'est une économie qui coûterait plus cher qu'elle ne rapporte* ».

<http://www.la-croix.com/Actualite/France/Les-deputes-se-veulent-tres-prudents-sur-la-reforme-des-APL-2015-05-21-1314482?xtor=EPR-9-%5B1300839698%5D>

(Source : www.la-croix.com du 21/05/2015, Mathieu Castagnet)

[Retour au sommaire](#)

● Le gouvernement recule sur le contrôle des données personnelles des chômeurs

Le 26/05/15, le gouvernement a annoncé avoir retiré un amendement au projet de loi social, amendement qui avait pour but de permettre à certains agents de Pôle Emploi d'avoir accès aux données personnelles des chômeurs (comptes bancaires, factures de téléphone, etc.). **M. Rebsamen**, ministre du Travail, a déclaré que l'amendement n'avait pas été suffisamment concerté. **Une source proche de M. Rebsamen**, anonyme dans l'article : « *Il*

s'agissait de donner à Pôle emploi les mêmes moyens de contrôle que les Urssaf. [Le ministre n'a pas voulu que cet amendement soit] interprété comme une volonté de stigmatiser les chômeurs ». **Que disait l'amendement ?** « Les agents de Pôle emploi ne bénéficient pas d'un droit de communication similaire à celui qui est prévu au code de la sécurité sociale au profit des organismes de sécurité sociale (Urssaf). Ce droit permet actuellement aux agents de ces organismes d'obtenir auprès de certains tiers (tels que les établissements bancaires, fournisseurs d'énergie, opérateurs de téléphonie), sans que s'y oppose le secret professionnel, les documents et informations nécessaires pour contrôler l'exactitude des déclarations faites en vue de l'attribution des prestations. [Il a] pour objet de prévoir un droit de communication similaire au profit des agents de Pôle emploi chargés de la prévention des fraudes, agréés et assermentés, qui permettra d'améliorer la détection des fraudes, de favoriser la récupération des sommes détournées et de renforcer la coopération des acteurs concernés de la lutte contre la fraude ».

http://www.liberation.fr/economie/2015/05/26/le-gouvernement-recule-sur-le-contrôle-des-données-personnelles-des-chômeurs_1317181?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot
(Source : www.liberation.fr du 26/05/2015, avec AFP)

● Paiement des pensions en retard : Marisol Touraine s'engage sur le respect des délais

Le 19/05/15, **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, a déclaré qu'elle s'engageait à ce que les futurs retraités touchent une pension sans retard dès lors qu'un dossier complet aura été déposé quatre mois avant la date prévue du départ en retraite. Ceci afin d'éviter les retards qu'ont subi plusieurs milliers de nouveaux retraités des régions Nord-Picardie et Languedoc-Roussillon. **Mme Touraine** a annoncé la création « d'un droit opposable à la retraite du régime général » : « Concrètement, dès la rentrée prochaine, et partout en France, tout dossier complet de retraite, déposé quatre mois avant la date prévue de départ à la retraite, devra être traité dans les temps. Si ce n'est pas le cas, les caisses commenceront par verser automatiquement le montant rapidement estimé de la retraite afin d'éviter des situations où les retraités se retrouvent sans aucune ressource. [...] Des mesures de soutien [seront apportées aux Caisses]. [Ces derniers mois,] des hommes et des femmes qui venaient de prendre leur retraite ont été confrontés à des retards insupportables qui les ont amenés à rester plusieurs mois sans avoir de retraite. [...] J'ai renforcé les moyens en gestion et fait en sorte que les retraités sans ressources touchent une aide exceptionnelle de 800 euros par mois non remboursable. [Mais si] la situation est désormais nettement améliorée, nous devons faire en sorte qu'elle ne se reproduise pas ».

http://www.notretemps.com/retraite/touraine-s-engage-sur-le-respect-du.i85925?utm_campaign=News+edito+jeudi+21%2F05%2F15&utm_id=201195888&utm_medium=email&utm_source=Newsletter+Editoriale&xtor=EPR-133-%5BNews+edito+jeudi+21%2F05%2F15%5D

(Source : www.notretemps.com du 19/05/2015, AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Un possible cartel de loueurs de voitures visé par les autorités

Selon Europcar, six loueurs de voitures font l'objet d'une enquête, depuis le 17/02/15, de la part de l'Autorité de la concurrence : Europcar, Avis Budget, Hertz, Citer, Sixt, Ada. Objet de l'enquête ? Ces six entreprises sont soupçonnées de s'être concertées sur une surcharge tarifaire dans les gares ferroviaires (pour la période 2005-2008) et de s'être échangé des informations sur leurs pratiques commerciales dans les aéroports (pour la période 2003-2008). Sixt a contesté ces informations. **Sixt** : « Les informations publiées au sujet de Sixt sont tout simplement erronées. Sixt déplore les comportements diffamatoires dont elle est victime et examine toutes les voies de recours disponibles afin de mettre un terme à la diffusion de ces fausses allégations, ce qui est pénalement répréhensible ». De son côté, Europcar a provisionné 45 millions d'euros en prévision d'une éventuelle amende.

http://www.challenges.fr/entreprise/20150522.CHA6063/concurrence-les-loueurs-de-voitures-s-entendaient-ils-sur-les-prix.html?cm_mmc=EMV--CHA--20150522_NLCHAACU10H-

[concurrence-les-loueurs-de-voitures-s-entendaient-ils-sur-les-prix#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150522](http://www.challenges.fr/actualites/economie/concurrence-les-loueurs-de-voitures-s-entendaient-ils-sur-les-prix#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150522)

(Source : www.challenges.fr du 22/05/2015, avec AFP)

● **Bientôt la fin du minimum d'achat pour payer en CB ?**

Le 21/05/15, **Michel Sapin**, ministre des Finances, a déclaré au Parisien-Aujourd'hui en France qu'il souhaitait qu'on puisse payer par carte bancaire des petites sommes, inférieures à 15 euros. **M. Sapin** : « *Je suis pour faciliter l'utilisation, y compris pour de petites sommes, des moyens de paiement modernes. [Le ministère va entamer des discussions avec les banques pour] faire évoluer les modalités de rémunération [des établissements bancaires]. Pour les commerçants, aujourd'hui, pour des raisons de modalité de rémunération des banques, un paiement en dessous de quinze euros, cela commence à coûter par rapport à la somme au commerçant. C'est cela qu'il faut modifier* ». Le ministère des Finances veut aussi « *faciliter le changement de banque pour l'ensemble des Français* ». **M. Sapin**, sur Twitter : « *Ajrd'h, on peut changer de banque + facilement qu'avant mais il y a encore des obstacles. Il faut simplification et gratuité* ».

http://www.directmatin.fr/consommer/2015-05-21/bientot-la-fin-du-minimum-dachat-pour-payer-en-cb-704624?elst_newsletter=20150521-13_704624

(Source : www.directmatin.fr du 21/05/2015, Ministère Finances (@Min_Finances) 21 Mai 2015)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **Travail dissimulé : les redressements Urssaf bondissent de 25 %**

Le 26/05/15, le journal Les Echos a révélé que les redressements Urssaf en 2014 pour travail dissimulé étaient en hausse de 25 % par rapport à 2013, à 401 millions d'euros (contre 320 millions d'euros en 2013). 6 000 entreprises ont été sanctionnées, la majorité pour travail au noir, pour un total de 288 millions d'euros. Autres situations rencontrées : dissimulation d'activité ou de salariés, minoration d'heures, détournement de l'entraide familiale... Parmi l'arsenal de sanctions : les entreprises doivent rembourser et perdent le bénéfice des allègements de charges auxquelles elles pouvaient prétendre. Ainsi, en 2014, 32 millions d'euros d'aides publiques « *se sont envolés* ». Notons que si, durant les dix dernières années, les redressements ont été multipliés par dix, ce n'est pas à cause d'une explosion du travail dissimulé mais grâce à une meilleure efficacité des Urssaf, notamment à travers un meilleur ciblage des entreprises. **Les Echos** : « *Grâce à la généralisation progressive de la déclaration nominative, les inspecteurs ont commencé à croiser les fichiers mensuels de données issues de la paie avec les données de l'année précédente* ». Autre raison : une meilleure coopération entre les différents partenaires impliqués dans la lutte contre le travail au noir, c'est-à-dire les Urssaf, l'office de lutte contre le travail illégal, l'inspection du travail et le fisc. **Challenges** : « *Sur l'année 2014, l'Acoss, la caisse nationale du réseau des Urssaf, a procédé au total à 1,46 milliard d'euros de régularisations dont 146 millions de restitutions à des cotisants ayant trop payé* ».

[http://www.challenges.fr/france/20150526.CHA6182/travail-dissimule-les-redressements-urssaf-bondissent-de-25.html?cm_mmc=EMV--CHA--20150526_NLCHAUCTU10H--travail-dissimule-les-redressements-urssaf-bondissent-de-25#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150526](http://www.challenges.fr/france/20150526.CHA6182/travail-dissimule-les-redressements-urssaf-bondissent-de-25.html?cm_mmc=EMV--CHA--20150526_NLCHAUCTU10H--travail-dissimule-les-redressements-urssaf-bondissent-de-25#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150526)

(Source : www.challenges.fr du 26/05/2015)

[Retour au sommaire](#)

● **Santé : inégalités importantes entre les hommes et femmes**

Carenity.com, première communauté de patients en ligne, s'est penchée, à l'occasion de la Journée internationale de la santé des femmes, qui aura lieu le 28/05/15, sur les inégalités existant en matière de santé entre hommes et femmes. **Etat des lieux. 01)-** Les coûts médicaux sont plus lourds pour les femmes. Deux raisons à cela : un salaire moindre (selon l'Apec, les femmes ont un salaire inférieur à celui des hommes de 20 %). Or, le prix des soins est le même pour tous) ; des dépenses de soins ambulatoires (médecin, actes de biologie, médicaments) 1,3 fois plus élevées que celles des hommes (source : Credes). **02)-** Les médicaments sont plus adaptés aux hommes. Et pour cause : les essais en laboratoire sont réalisés en grande majorité sur des hommes – les femmes représentent moins de 20 % des personnes testées. Les médicaments sont donc plus adaptés au métabolisme masculin.

03)- Les femmes connaissent une exposition plus importante aux maladies. En 2009, elles étaient 39 % à déclarer une maladie chronique, contre 35 % d'hommes (Insee-Eurostat). Les femmes sont, par exemple, deux fois plus exposées que les hommes à la dépression. La cause ? Leurs situations économiques et sociales plus difficiles. **04)-** Les femmes subissent plus d'interventions. Entre accouchements, cancer du sein, règles, contraception, IVG, ménopause, etc., les femmes connaissent trois fois plus d'interventions et de bouleversements physiques que les hommes au cours de leur vie. **05)-** Les femmes vivent toujours plus longtemps, mais l'écart se réduit. En 2000, l'écart était de 7,5 années en faveur des femmes. En 2012, il était de 6,4 années. La cause ? Un mode de vie de plus en plus similaire à celui des hommes. Une conséquence : vivre plus longtemps signifie aussi plus de maladies à soigner et plus de traitements. **06)-** La vie sociale des femmes est plus difficile. Les femmes ont moins de travail que les hommes. D'après l'Insee, en 2011, 67 % des femmes de 20 à 64 ans avaient un emploi, soit 9 points de moins que les hommes. Conséquence : un pouvoir d'achat moindre pour celles qui ne travaillent pas, comme pour celles qui travaillent (écart des salaires favorable aux hommes), d'où un accès aux soins non ou peu remboursés plus faible. D'autre part, les femmes s'occupent plus de personnes malades ou âgées, que ce soit dans leur entourage (enfants, parents âgés) ou dans leur profession (infirmières, aides-soignantes). **07)-** Les interventions médicales sont différentes. Ainsi, selon l'université McGill de Montréal, les femmes sont souvent moins bien prises en charge lors d'intervention d'urgence. Par exemple, en cas d'infarctus, accident considéré (à tort, dit l'université) comme un mal masculin. Il ressort d'une étude qu'en Europe, l'infarctus tue dix fois plus de femmes que d'hommes, « à cause de mauvaises prises en charge après un malaise ». **08)-** Il y a moins de femmes médecins que d'hommes médecins. En France, sur 100 médecins, seules 41 sont des femmes.

<http://www.viva.presse.fr/sante-inegalites-importantes-entre-les-hommes-et-femmes-170758>

(Source : www.viva.presse.fr du 20/05/2015, Anne-Marie Thomazeau)

● **Marisol Touraine officialise la création d'un institut pour renforcer la démocratie en santé**

Le 19/05/15, lors du salon Santé Autonomie, **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, a signé une convention créant officiellement l'Institut pour la démocratie en santé (IPDS). **Le but de l'IPDS ?** Renforcer la place des usagers dans la définition des politiques publiques et l'organisation des soins. Ainsi, l'IPDS formera les responsables du système de santé (directeurs d'établissements et d'agence régionale de santé). Il définira aussi les enjeux, méthodes, et outils pour impliquer davantage les citoyens dans le pilotage sanitaire. Il mettra en place un centre de ressources pour « *regrouper, partager et diffuser les connaissances sur les expériences prometteuses* ». Enfin, il devra développer la recherche en démocratie sanitaire. **Qui pilotera l'IPDS ?** La Fédération hospitalière de France (FHF), le Collectif interassociatif sur la santé (CISS, usagers) et l'École des hautes études en santé publique (EHESP). L'institut fonctionnera grâce à un conseil d'orientation, présidé par un représentant des usagers, et un conseil scientifique. En matière de ressources humaines, il disposera des moyens de l'EHESP (dotations en postes et financements complémentaires octroyés dans le cadre des communautés d'universités et d'établissement). **Les finances ?** Mme Touraine a annoncé que les pouvoirs publics allaient « *accompagner* » la création de l'IPDS avec une dotation de 400 000 euros.

<http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/05/20/marisol-touraine-officialise-la-creation-dun-institut-pour-renforcer-la-democratie-en-sante-755931>

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 20/05/2015, Coline Garré)

[Retour au sommaire](#)

● **Les dépassements d'honoraires continuent d'augmenter**

Si, le 20/04/15, l'Assurance maladie a déclaré que le dispositif mis en place en 2013 pour limiter les dépassements d'honoraires pratiqués par certains médecins libéraux avait prouvé son efficacité, une étude publiée le 21/05/15 par l'Observatoire citoyen des restes à charge en santé semblerait nuancer les choses. En effet, d'après l'Observatoire, entre 2012 et 2014, les dépassements d'honoraires auraient progressé de 6,6 %. Ils représenteraient aujourd'hui plus de 2,8 milliards d'euros à la charge des patients. Pour l'Assurance maladie, au

contraire, les dépassements d'honoraires auraient baissé, passant de 55,4 % à 54,1 %. **Le Monde** : « *Un bon résultat obtenu selon elle grâce à la mise en place du Contrat d'accès aux soins (CAS), signé et respecté par 8 750 praticiens libéraux s'engageant à ne pas demander à leurs patients le double des tarifs de la "Sécu" contre une prise en charge d'une partie de leur cotisation par l'Assurance-maladie (pour un montant moyen de 5 500 euros)* ». **Comment expliquer une telle différence ?** L'Observatoire explique que les dépassements d'honoraires représentent désormais un « *mouvement de fond* ». Ainsi, 43 % de médecins en secteur 2 ont appliqué des dépassements d'honoraires en 2014, contre 41,1 % en 2011. L'Observatoire parle de « *généralisation rampante* » du phénomène. Toujours pour l'Observatoire, le CAS aurait généré un effet d'aubaine, qui aurait contribué à généraliser les dépassements d'honoraires « *puisque tous les médecins signataires sont autorisés à en pratiquer* ». **Selon le CISS** (collectif interassociatif sur la santé) : « *L'ouverture à des dépassements d'honoraires de certaines spécialités en secteur 1, aux tarifs jugés sous-évalués, comme en chirurgie, était un objectif secondaire du Contrat d'accès aux soins. [Le CISS regrette que] cette dimension ait pris des proportions trop importantes* ». L'Observatoire estime que les effets du CAS sont « *beaucoup trop relatifs et mitigés pour constituer une solution viable aux problèmes d'accès aux soins que posent les dépassements d'honoraires* ». Par conséquent, il recommande de « *ne surtout pas le généraliser [et] d'ajuster à la baisse le plafond de dépassements d'honoraires autorisés dans son cadre* ».

http://www.lemonde.fr/sante/article/2015/05/21/le-montant-total-des-depassements-d-honoraires-continue-d-augmenter_4637297_1651302.html

(Source : www.lemonde.fr du 21/05/2015, François Béguin)

● **Les internes de médecine générale lancent une pétition contre le tiers payant généralisé**

Le 19/05/15, l'Intersyndicale nationale autonome représentative des internes de médecine générale (ISNAR-IMG) a lancé en ligne une pétition contre le tiers payant généralisé. **L'ISNAR-IMG** juge la mesure « *dangereuse* » : « *Cette mesure ne favoriserait plus les patients, qui verraient leurs cotisations augmenter, mais les assurances privées. À terme, le risque est un contrôle par les assurances privées de notre système de santé par le non-remboursement du patient ou du médecin en fonction de certains critères ou partenariats* ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/05/19/les-internes-de-medecine-generale-lancent-une-petition-contre-le-tiers-payant-generalise_755811

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 19/05/2015, Sophie Martos)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● **Impôt : Le prélèvement à la source aura commencé avant 2017, affirme Bruno Le Roux**

Le 24/05/15, Bruno Le Roux, président du groupe PS à l'Assemblée nationale, s'est exprimé sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu lors du Grand rendez-vous iTélé-Europe1-Le Monde. **M. Le Roux** : « *Il y a une période de trois ou quatre ans sur laquelle il faut étaler cette réforme de prélèvement à la source. Mais oui, avant la fin du quinquennat, elle aura été commencée. [...] Il y a dans notre parti, dans notre motion, l'envie d'aller beaucoup plus loin en matière de justice fiscale, même si nous avons fait beaucoup depuis le début du quinquennat. [...] Il faut aller encore plus loin sur la progressivité de l'impôt* ». M. Le Roux a également évoqué la fusion entre l'impôt sur le revenu et la CSG, pour l'heure écartée, bien qu'étant une des promesses électorales du président Hollande. **M. Le Roux** : « *[C'est] quelque chose sur lequel nous devons travailler* ». **La Tribune** : « *Menée par le premier secrétaire du PS Jean-Christophe Cambadélis, la motion majoritaire du parti dans le cadre de son congrès de Poitiers, du 5 au 7 juin, défend la remise en route du "chantier de l'impôt citoyen" dès "le projet de budget pour 2016", avec "un prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu et une réduction de la CSG sur les premières tranches de revenus"* ».

[http://www.latribune.fr/economie/impot-le-prelevement-a-la-source-aura-commence-avant-2017-affirme-bruno-le-roux-478585.html#xtor=EPR-2-\[!-actu-du-jour\]-20150525](http://www.latribune.fr/economie/impot-le-prelevement-a-la-source-aura-commence-avant-2017-affirme-bruno-le-roux-478585.html#xtor=EPR-2-[!-actu-du-jour]-20150525)

(Source : www.latribune.fr du 25/05/2015, AFP)

● Amazon va payer ses impôts en France

Le 26/05/15, Amazon a annoncé qu'à dater du 01/05/15, elle déclarait ses revenus, non plus au Luxembourg comme jusqu'à présent, mais dans quatre grands pays européens : le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Amazon explique également travailler à l'ouverture d'une filiale en France. **Amazon** : « *Nous examinons régulièrement nos structures afin de nous assurer que nous pouvons servir nos clients aussi bien que possible et proposer des produits et services supplémentaires. [L'établissement de filiales locales en Europe a commencé] il y a plus de deux ans* ». Ainsi, Amazon paiera désormais des impôts dans les pays où elle déclare ses revenus, ce qui n'était pas le cas avant. **Thomas Piketty**, économiste, sur France Inter : « *[L'annonce d'Amazon] est un aveu incroyable. [Il faut] réclamer la note sur les années passées [et mettre en place un] impôt commun sur les sociétés [en Europe]* ». **Pascal Saint-Amans**, directeur de la fiscalité à l'OCDE : « *La décision d'Amazon montre qu'au plan politique, il faut soutenir l'adoption sous l'égide du G20 d'un plan fort contre l'optimisation fiscale. Il n'est pas possible d'échouer* ». Pour **M. Saint-Amans**, si certaines entreprises prennent des engagements de transparence, elles continuent toutefois à mener « *un lobbying extrêmement dur* », relayé par certains gouvernements.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20150526.CHA6184/amazon-va-declarer-ses-revenus-en-france-et-y-payer-ses-impots.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150526_NLCHAUCTU10H- -amazon-va-declarer-ses-revenus-en-france-et-y-payer-ses-impots#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150526](http://www.challenges.fr/entreprise/20150526.CHA6184/amazon-va-declarer-ses-revenus-en-france-et-y-payer-ses-impots.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150526_NLCHAUCTU10H- -amazon-va-declarer-ses-revenus-en-france-et-y-payer-ses-impots#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150526)

(Source : www.challenges.fr du 26/05/2015)

● Quand la BNP à Genève gérait l'argent de Patricia Cahuzac

En 2007, Patricia Cahuzac, épouse de Jérôme Cahuzac, ouvrait un compte en Suisse, auprès de la succursale de BNP Paribas à Genève. « *A l'insu de son mari* », d'après Mme Cahuzac. Or, Mme Cahuzac étant marié sous le régime de la communauté, et avec une personnalité exposée politiquement (PEP), la BNP, selon la législation helvétique, aurait dû mener une enquête approfondie. Or, il semble que cela n'ait pas été fait. **Le Point** explique que la lutte contre la fraude se renforçant, « *la banque se réveille en 2010 et demande à Patricia Cahuzac de choisir un lieu plus discret pour planquer ses avoirs. En l'occurrence la petite banque privée Gonet, spécialisée dans la gestion de fortune* ». Le montant déposé sur le compte ? Autour d'un million d'euros, plus que les 600 000 euros détenus par M. Cahuzac sur son compte de la banque suisse Reyl. Finalement, en 2012, Mme Cahuzac transférera l'argent sur un compte de l'île de Man. **Le Point** : « *Puis elle ferme définitivement son compte chez Gonet en juillet 2013, soit quelques mois avant les investigations complémentaires des enquêteurs français, par voie de commission rogatoire internationale dans le cadre de l'affaire Cahuzac. La justice française est nécessairement au courant de ces comptes cachés chez BNP Paribas (Suisse) et Gonet. "Pourquoi les responsables de ces deux banques n'ont-ils pas été inquiétés ?" s'étonne un proche du dossier* ». En avril 2015, **Aziz Zemouri**, journaliste du **Point**, révélait l'existence d'un compte indirectement lié à Jérôme Cahuzac. Ce compte était ouvert à la banque Edmond de Rothschild à Genève. Le magazine déclare que les sommes déposées sur ce compte se calculent en dizaines de millions d'euros. **Le Point** : « *Plus exactement entre dix et vingt millions !* ». Derrière cette histoire, on trouverait un ami de M. Cahuzac, Philippe Péninque, qui avait aidé M. Cahuzac en 1992 à ouvrir un compte à la banque UBS. **Le Palais de justice de Genève** a précisé : « *Les magistrats parisiens ne souhaitent pas davantage ennuyer Benjamin de Rothschild, président du groupe Edmond de Rothschild, de nationalité française. La commission rogatoire ne lui a demandé que des peccadilles sur ce compte* ». A l'heure où est écrit cet article, la banque BNP Paribas n'avait pas fait de commentaires.

[http://www.lepoint.fr/societe/quand-la-bnp-a-geneve-gerait-l-argent-de-patricia-cahuzac-22-05-2015-1930298_23.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matine\]-20150522](http://www.lepoint.fr/societe/quand-la-bnp-a-geneve-gerait-l-argent-de-patricia-cahuzac-22-05-2015-1930298_23.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matine]-20150522)

(Source : www.lepoint.fr du 22/05/2015, Ian Hamel)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Lafarge va supprimer 380 postes dans le monde, dont 166 en France

Le 19/05/15, le cimentier Lafarge a annoncé aux représentants du personnel qu'il allait supprimer 380 postes au sein des fonctions centrales du groupe dans le monde, dont 166 dans l'Hexagone. Le groupe compte 63 000 employés dans 61 pays. La réorganisation a lieu dans le cadre de la fusion Lafarge avec le suisse Holcim. **La direction de Lafarge** : « *Le projet de nouvelle organisation des fonctions centrales se traduira chez Lafarge, à l'échelle mondiale [...], par une suppression nette d'environ 380 postes, dont 166 postes nets en France (Paris et Lyon). Le projet de fusion n'aura pas d'impact sur les fonctions opérationnelles de Lafarge en France [les sites industriels, Ndlr], qui comptent plus de 4 500 collaborateurs. [Le centre de recherche et développement du futur groupe sera] situé en France, à L'Isle-d'Abeau, près de Lyon. [...] Les mesures d'accompagnement qui seront étudiées avec les partenaires sociaux privilégient le recours à la mobilité interne, l'accompagnement vers la retraite et en France, les départs volontaires. [A l'issue de ce plan de réorganisation, le nombre de salariés dans les fonctions centrales sera] équivalent en France et en Suisse. [Il s'agit d'une] étape importante, qui prépare la mise en œuvre du futur groupe LafargeHolcim* ».

http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2015/05/20/lafarge-va-supprimer-380-postes-dans-le-monde-dont-166-en-france_4636548_1656994.html

(Source : www.lemonde.fr du 20/05/2015, avec AFP)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Chômage des jeunes : François Fillon mise sur l'alternance

Le 20/05/15, **François Fillon**, candidat à la primaire de l'UMP, s'est exprimé dans Les Echos. **Sujet : le chômage des jeunes. M. Fillon** : « *Alors que le candidat François Hollande avait mis la jeunesse au cœur de son programme, le chômage massif des jeunes est socialement inacceptable. 140 000 jeunes quittent chaque année le système scolaire sans diplôme ni qualification, et un jeune sur quatre est au chômage. [...] Ce constat est d'autant plus préoccupant [que] d'autres pays européens, comme l'Allemagne, la Suisse ou le Royaume Uni, réussissent mieux que nous en dépensant moins. [...] Notre système de formation n'est pas adapté au marché du travail et nous enferme dans une impasse. [...] L'alternance apparaît comme la solution non seulement à développer mais aussi à systématiser. Elle doit être promue comme une voie d'excellence, [qui agit] comme un tremplin vers l'emploi. [...] C'est la clé de la réussite allemande. Seuls 7 % des jeunes Français entre 16 et 25 ans sont en alternance, dont 5 % en apprentissage, contre 17 % en Allemagne, [alors que] 25 % des jeunes Français sont au chômage contre 8 % des jeunes Allemands. [...] Notre système scolaire, qui renforce les inégalités, échoue à remédier aux difficultés rencontrées par les élèves. [Il doit donc] s'adapter pour ne plus fonctionner comme une machine à trier. [...] Il faut changer de modèle [et] mettre fin au culte du diplôme. [Il faut ensuite] mettre fin à la gabegie des contrats aidés. [Ces emplois] pèsent 1,4 milliard d'euros dans le budget de l'Etat. Pour quel résultat ?* ». **Comment faire ?** En redéployant les fonds en direction de l'alternance et de l'apprentissage, et en doublant cette mesure par « *une exonération totale de charges patronales pour toutes les entreprises qui accueillent des jeunes en alternance* ». **Autres propositions de M. Fillon** : « *[Il faut] généraliser l'apprentissage dans l'enseignement professionnel et confier aux régions la totalité de l'enseignement professionnel. L'écart se creuse entre les exigences de l'entreprise et la formation des jeunes. [Il faut] une révolution pédagogique. [...] En France, 45 % des heures d'enseignement suivies par les bacheliers professionnels sont consacrées aux enseignements généraux, sans aucun lien avec l'activité professionnelle à laquelle ils se destinent. [...] Il ne s'agit pas de transiger avec le socle de connaissances fondamentales [mais de] faire entrer davantage de contenu théorique en lien avec la vie professionnelle* ». **M. Fillon** estime que les jeunes devraient passer « *un maximum de temps dans l'entreprise* ». **Le but ?** Mieux les préparer à leur futur métier. **M. Fillon** : « *Les enseignements seraient assurés via des cours du soir et un recours accru au e-learning* ». Ainsi, une tablette électronique serait remise à chaque jeune apprenti. **Dernier point de**

l'intervention de M. Filon : « *[Les entreprises doivent pouvoir] s'adapter en permanence à leurs besoins réels* ». C'est pourquoi, selon lui, il est nécessaire de « *faciliter les embauches et les licenciements* ». **Comment ?** En réformant le code du travail.

[http://www.challenges.fr/economie/20150520.CHA5967/chomage-des-jeunes-francois-fillon-mise-sur-l-alternance.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150520_NLCHA ACTU10H- -chomage-des-jeunes-francois-fillon-mise-sur-l-alternance#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150520](http://www.challenges.fr/economie/20150520.CHA5967/chomage-des-jeunes-francois-fillon-mise-sur-l-alternance.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150520_NLCHA ACTU10H- -chomage-des-jeunes-francois-fillon-mise-sur-l-alternance#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150520)

(Source : www.challenges.fr du 20/05/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr